

But et objet

Cette procédure permet d'évaluer le donneur avant le recueil de CSH autologues

Actions et méthodes

Cette procédure s'applique pour les patients du service d'hématologie clinique et de l'unité d'onco-hématologie pédiatrique. Lors de la consultation avant le recueil, le médecin devra évaluer l'état clinique du patient, et s'assurer de l'absence de contre-indication.

Les principales contre-indications sont :

- Les problèmes cardio-vasculaires
- Les problèmes respiratoires
- L'insuffisance rénale sévère

Lors d'une tare majeure, le médecin de l'UTC devra être informé, c'est lui qui décidera en collaboration avec les médecins du service de la conduite à tenir ; soit :

- Annulation de la procédure
- Réalisation de la procédure à l'EFS
- Réalisation de la procédure en réanimation

Dans le cas d'un **patient demandant une surveillance particulière** telle que l'amylose, le recueil sera systématiquement réalisé en réanimation médicale. Cette décision relève du médecin responsable de la thérapie cellulaire et des médecins greffeurs.

Exigences à appliquer

Référentiel JACIE

Responsabilités

Les médecins

Définition

UTC : Unité de Thérapie Cellulaire

Documentation et renvois

Enregistrements

Formulaire EFS de prescription

Formulaire de prescription pour le recueil de CSH autologues

Formulaire EFS 1.141.0 EN 015-Ve 1: Organisation générale d'un recueil de CSH sanguines autologues chez l'adulte

Modifications depuis la version précédente

Révision 2022 – Sans changements

Intégration dans le logiciel sherpa en date du 23/07/2021 – ancienne référence du document : PO 3.2.4

Circuit de validation

Rédaction	Approbation
L. BARS IDE coordination des greffes	Pr. HOUOT – Chef de service hématologie clinique adulte - DR MEAR – Réfèrent JACIE hématologie clinique adulte – J BELLEC - CSS pole médecines spécialisées
Date de rédaction : 10/05/2021 00:00:00	Date d'approbation : 17/04/2023 00:00:00